



Liste des pièces à fournir avec votre demande de logement social

Votre présence est obligatoire. Veuillez présenter les originaux des documents.
Votre demande a une durée de validité d'un an à compter de son enregistrement. Il vous appartient de veiller à la renouveler chaque année.

Votre identité (et celle du co-demandeur) :

- Pièce d'identité • jugement de divorce ou de séparation de corps ou ordonnance de non-conciliation

Votre domiciliation (et celle du co-demandeur) :

Vous êtes locataire :

- Dernière quittance de loyer ou une attestation de mise à jour des loyers avec indication du loyer
- S'il s'agit d'une fin de bail ou d'une expulsion : apporter les justificatifs

Vous êtes propriétaire :

- Titre de propriété
- Echancier(s) concernant l'acquisition du logement

Vous êtes hébergé(e) : *l'adresse de l'hébergeant doit figurer sur les documents*

- Justificatifs de la situation avant hébergement : attestation de fin de bail ou tout autre justificatif utile

Vos ressources (et celle du co-demandeur) :

Avis (ou justificatif) d'impôt sur le revenu :

- 2017 sur les revenus de l'année 2016
- 2016 sur les revenus de l'année 2015

Pour les personnes qui résidaient à l'étranger : fournir des extraits de rôle

Vous êtes salarié(e) :

- Dernier bulletin de salaire

Vous êtes sans emploi :

- Notification d'inscription au Pôle emploi indiquant la durée et le montant des indemnités journalières

Vous êtes étudiant(e) :

- Avis d'attribution de bourse

Vous êtes artisan, commerçant ou profession libérale :

- Dernier bilan d'activité

Vous êtes retraité(e) :

justificatifs des différentes Caisses de Retraite mentionnant les montants versés

Autres ressources :

- Attestation CAF du mois en cours (allocations familiales, APL, AL, AAH, etc.)
- Pension alimentaire versée ou reçue, rente d'invalidité, indemnités journalières, etc.

Autres justificatif (facultatif):

- Recours Droit au Logement Opposable (DALO) : tout justificatif utile

Service logement - habitat

Hôtel de ville, 1er étage, 1 place de l'hôtel de ville, 93430 Villetaneuse

Tél : 01 85 57 39 52

Site internet : www.mairie-villetaneuse.fr